

COLORATION DE FACADES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

VU la délibération en date du 25 septembre 1998 décidant l'attribution de subventions aux propriétaires qui s'inscrivent dans le projet de ravalement des façades en centre-ville avec les conseils du cabinet d'étude de coloration,

VU la demande de subvention reçue en mairie,

VU l'avis favorable des commissions « Commerce et Artisanat - Urbanisme Règlementaire » et « Economie - Projets urbains - Foncier » en date du 30 juin 2015,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Jean-Luc MICHEL, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

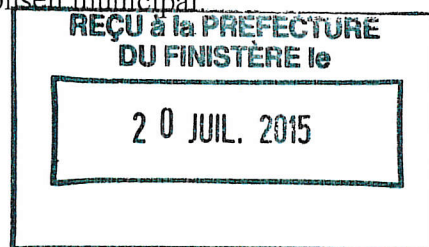
DECIDE d'accorder la subvention suivante :

- 253.50 € à Madame PODER Roxane qui a effectué des travaux d'amélioration de la façade de son habitation située 14, venelle du Patronage, pour un montant de 1 267.48 €.

DIT que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0



Fait à Landivisiau, le 9 juillet 2015

Le Maire,

Laurence CLAISSE.



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le 17 JUIL. 2015

Et de la publication, le 16 JUIL. 2015

Fait à Landivisiau, le 17 JUIL. 2015

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

A blue ink signature of Pascal NanTEL.